

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
54 place Gambetta  
45530 VITRY AUX LOGES

SERVICE ECONOMIQUE

Nos Réf. : 2021/SE/SC/21.10.52  
Affaire suivie par Stéphane CADEAU  
Tél : 02.38.62.99.93 / [s.cadeau@cma-cvl.fr](mailto:s.cadeau@cma-cvl.fr)  
Objet : PLU

Orléans, le 10 novembre 2021

Monsieur le Maire,

Vous avez arrêté le projet de PLU de votre commune et me le soumettez pour avis.

Je tiens en préambule à vous informer de l'existence de 56 artisans immatriculés sur votre commune, signe du dynamisme de l'artisanat et de l'attractivité de votre commune.

J'attire votre attention sur le fait qu'un nombre croissant d'artisans immatriculent leur entreprise à leur domicile. Or, vous mentionnez, dans votre projet de règlement, qu'en zones U, Ua, Up et Uj, seuls les projets d'habitation sont possibles. J'ose croire, lorsque l'entreprise artisanale ne génère pas de nuisances pour le voisinage, qu'elle pourra donc s'immatriculer au domicile du dirigeant.

Je note d'ailleurs avec grande satisfaction qu'en zone Up, le changement de destination des commerces ne sera pas autorisé, ce qui favorisera le maintien des activités des artisans commerçants : charcuterie, boulangerie-pâtisserie, salon de coiffure.

J'émet donc un avis favorable à votre projet de PLU et compte sur votre coopération pour ne pas limiter l'esprit entrepreneurial sur votre commune.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Stéphane CADEAU,  
Responsable d'Unité